



Attention aux mauvais calculs !

Pour adapter notre régime particulier au 100 % Santé, le Ministère de la Santé a pris un arrêté adaptant les remboursements de la Camieg au 1^{er} janvier 2020. Sans cet arrêté, les remboursements de la Camieg en optique sur le nouveau « panier libre » seraient devenus **quasi-nuls**.

Lors du passage de ce projet en Conseil Supérieur de l'Énergie, certaines organisations syndicales ont soutenu un amendement qui fragiliserait à terme les remboursements du 3^{ème} niveau - qui intervient quand la Sécurité Sociale ne rembourse rien -, ce à quoi la CFE Énergies s'est opposée.



Le 1^{er} janvier 2020, la réforme du 100 % Santé entrera en vigueur. Si celle-ci nous laisse dubitatifs sur la modération visée des tarifs des professionnels de santé (qui risque, à défaut, d'augmenter les « reste à charge »), elle permettra a minima aux plus modestes de bénéficier d'un panier de soin de base pris totalement en charge. Séparons à présent le bon grain de l'ivraie...

« **La Camieg n'est pas concernée par la réglementation des contrats responsables** »

VRAI d'un point de vue strictement réglementaire mais **FAUX** politiquement !

En tant que régime spécial de sécurité sociale, la Camieg n'est pas formellement

soumise à la réglementation applicable aux complémentaires santé.

Cependant, la réforme du 100 % santé étant appliquée à tous les Français, qui peut croire un instant que le Gouvernement en exonère notre régime spécial sur lequel il a pleinement la main ?

Augmenter les remboursements Camieg, une bonne idée ?

En réalité, le reste à charge des assurés n'aurait pas été modifié ! En effet, augmenter les remboursements « part complémentaire » Camieg, comme proposé par FO, la CGT et la CFDT aurait fait diminuer d'autant les remboursements du 3^e niveau (CSM, Sérénité, Loi Evin ou CSMR) ! **Un jeu à somme nulle qu'ils ont oublié de dire par pure propagande électorale.**

En effet, la réforme **impose des plafonds de remboursements obligatoires** à l'ensemble « Camieg + 3^e niveau ». La vraie raison, c'est que certains veulent, pour des raisons politiques, fragiliser économiquement ces 3^e niveaux pour les faire disparaître ! **Or ceux-ci restent indispensables pour pouvoir rembourser les actes non pris en charge par la Sécu (implants, forfaits hospitaliers, ostéo, ...)! CQFD ! Alors, oui, la CFE Énergies seule contre tous, en effet...**

Pour maintenir le niveau global de nos remboursements, l'Alliance CFE UNSA Énergies ne pouvait que soutenir le projet d'arrêté et s'opposer à l'amendement qui conduisait à terme au déremboursement des actes non pris en charge par la Sécurité sociale. Alors, quelle est l'organisation syndicale qui a la meilleure vision d'ensemble de près comme de loin ?